



Communiqué de presse

Diffusion immédiate

## **Des propriétaires conservent leurs « sangs froids »**

*Protection de la tortue des bois et de la salamandre pourpre  
au Centre-du-Québec*

**Drummondville, 14 mars 2014** – Au cours des derniers mois, le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) a rencontré 24 propriétaires fonciers et plus de huit (8) copropriétaires ou associés, pour les sensibiliser à la protection de l'habitat de la tortue des bois ou de la salamandre pourpre qui se retrouve sur leur propriété. Ces rencontres qui s'inscrivent dans le cadre du projet de conservation volontaire de l'habitat de la tortue des bois et de la salamandre pourpre au Centre-du-Québec se sont avérées fructueuses puisque **20 propriétaires se sont engagés moralement** à favoriser une saine cohabitation avec ces espèces fauniques à statut précaire. Grâce aux nombreux projets de conservation volontaire du CRECQ depuis 2005, plus de 170 propriétaires fonciers du Centre-du-Québec tiennent maintenant compte des espèces fauniques et floristiques à statut précaire présentes sur leur terrain.

Le projet en cours touche certains secteurs des municipalités de Saint-Ferdinand (MRC de L'Érable), Chesterville et Chester-Est (MRC d'Arthabaska) où se retrouve l'habitat de la salamandre pourpre, et Saint-Lucien (MRC de Drummond) où subsiste une population de tortue des bois. Dans le cadre de ce projet, le CRECQ produira également un cahier d'information sur ces espèces pour certains organismes responsables de l'aménagement du territoire et un dépliant sur les amphibiens et les reptiles du Québec.

Notons que la tortue des bois et la salamandre pourpre sont deux animaux à sang froid qui figurent sur la liste des espèces vulnérables au Québec. De plus, la tortue des bois est inscrite en tant qu'espèce menacée à l'annexe 1 de la Loi sur les espèces en péril du Canada et la salamandre pourpre y figure également sous le statut d'espèce préoccupante.

Ces espèces tolèrent mal les impacts des activités humaines sur leur habitat et constituent ainsi de véritables indicateurs de la qualité des milieux naturels qu'elles habitent. En d'autres mots, en protégeant l'habitat de la tortue des bois et de la salamandre pourpre, on contribue à la protection des autres espèces fauniques qui en dépendent et au maintien de la qualité de nos cours d'eau.

Le projet du CRECQ a été réalisé avec l'appui financier du gouvernement du Canada, agissant par l'entremise du ministère fédéral de l'Environnement, et de la Fondation de la faune du Québec. Le secteur Faune du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) a également apporté une contribution scientifique et technique très importante dans le projet.

- 30 -

Source :

Éric Perreault

Chargé de projet

[eric.perreault@crecq.qc.ca](mailto:eric.perreault@crecq.qc.ca)